

Département :
ALPES MARITIMES

Commune :
BIOT

Section : AH
Feuille : 000 AH 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 25/03/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
ANTIBES
40, chemin de la colle B.P. 129 06164
06164 Juan- les- Pins Cedex
tél. 04.92.93.77.33 -fax 04.92.93.30.66
odif.antibes@dgif.finances.gouv.fr

**PLAN DE DELIMITATION DE LA ZONE
A DEFRICHER**
-
GEOLOCALISATION DES PHOTOGRAPHIES

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

